

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'INSTITUT EXCEPTIONNEL

DE L'INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

DU 8 JANVIER 2024

Affaire suivie par A. BENOIT
PV 2024-01-08
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers en date du 19 décembre 2024, le Conseil d'Institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion exceptionnelle le 8 janvier 2024.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents :

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, Professeur d'université, INSPÉ site de la Vienne - CNU 16
- Poste non pourvu, Professeur d'université,
- Mme Muriel CORET, MCF, INSPÉ site de la Vienne – CNU 07, en visio
- M. Guillaume TEILLET, MCF, INSPÉ site de la Vienne – CNU 19, en visio
- Mme Marie-Aude CEZAC, PRAG, INSPÉ site de Poitiers
- M. Guillaume GARNIER, PRAG, INSPÉ site de la Vienne
- Mme Sabrina GUENIN, Adjointe-technique, INSPÉ Site de la Vienne
- M. Sébastien KERBRAT, Technicien, INSPÉ site de la Vienne
- M. François RIBAUT, Étudiant M2 1er degré
- Mme Carla NADIN, Étudiante M2 Encadrement éducatif

Membres représentants de l'université de Poitiers :

- Mme Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues - CNU 07
- M. Manuel GIMENES, MCF, UFR SHA - CNU 16, en visio

Personnalités extérieures :

- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie– Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR Anglais, Académie de Poitiers, en visio
- M. Michel FAYOL, Professeur émérite, membre du CSEN, Président du Conseil d'Institut, en visio
- M. David FEVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue - DEAF
- Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CERCA, en visio
- M. François GEOFFRIAU, Responsable formations MEEF
- À désigner par le CI
- À désigner par le CI

Étaient représentés :

- Mme Audrey PETARD, PEMF, INSPÉ Site de la Vienne
- M. Daniel LARDEAU PRCE, INSPÉ Site de la Vienne
- Mme Sarah RAMASSAMY, Étudiante M2 1er degré
- M. Guilhem RIBAUT, Étudiant PES mi-temps 2nd degré
- M. Yannick BLANDIN, Assesseur à la pédagogie, UFR des sciences du sport
- Mme Emmanuelle AURAS, Vice-Présidente "personnalisation des parcours de formation"

B) Membres invités :

Étaient présents :

- M. Denis ALAMARGOT, Directeur INSPÉ de l'académie de Poitiers
- M. Guillaume GARNIER, Responsable pédagogique de site – Site de la Vienne
- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie
- Mme Stéphanie NETTO, responsable master MEEF PIF
- Mme Frédérique VRAY, Responsable des services administratifs, INSPÉ académie de Poitiers

Ordre du jour :

- 1) Présentation, examen et vote, en vue de leur transmission à la CFVU de l'Université de Poitiers :
 - de la maquette de formation MEEF4 - parcours IPEF-ENS (demande de création)
 - de la maquette de formation DU - CAPEFE (demande de création)
 - de la maquette de formation MEEF4 - parcours FACO (demande de modification mineure)
 - de la maquette de formation MEEF4 - parcours IPH2D (demande de modification mineure)
 - de la maquette de formation MEEF2 - parcours Langues (demande de modification mineure)
- 2) Examen des candidatures et vote pour un ou une représentante de l'INSPÉ au Conseil documentaire de l'Université de Poitiers
- 3) Questions diverses

La séance est ouverte à 10h35. Le quorum est atteint avec 10 membres votant présents, 6 membres votant en visio et 6 procurations reçues.

Denis Alamargot rappelle que les demandes de modifications des maquettes doivent être remontées à la CFVU pour le 12 janvier 2024, après avoir été votées en Conseil d'Institut. C'est la raison pour laquelle un Conseil d'Institut additionnel se tient ce jour. Tous les documents ont été au préalable adressés aux membres du Conseil d'Institut pour qu'ils prennent connaissance des différents dossiers.

1) Présentation, examen et vote, en vue de leur transmission à la CFVU de l'Université de Poitiers :

⇒ de la maquette de formation MEEF4 - parcours IPEF-ENS (demande de création) :

Mathieu Leclerc présente le parcours IPEF-ENS (Ingénierie Pédagogique de l'Éducation et de la Formation) en remplacement de l'ancien parcours CPES.

La formation de formateurs dans ce parcours de Master MEEF4 a pour objectif de permettre aux apprenants d'acquérir les compétences nécessaires pour concevoir, piloter, animer et évaluer des actions de formation, principalement dans le contexte de l'enseignement supérieur ou équivalent. Les apprenants seront également amenés à identifier les enjeux de la formation, à utiliser des outils numériques adaptés et à respecter les attentes du public cible, à développer des compétences en ingénierie pédagogique.

Cette formation s'adresse aux professionnels de la formation et de l'enseignement souhaitant se perfectionner dans leur pratique de la formation. Elle conviendra également aux personnes ayant un intérêt pour la formation professionnelle continue, l'enseignement supérieur et la recherche.

Pour chaque année de Master, la durée de la formation est de 300 heures. Elle comprend le stage, la formation à distance et les regroupements en présentiel. Canopé, l'IH2EF et l'Université de Poitiers sont intéressés pour former leurs professionnels.

Les 5 axes principaux de la formation sont :

- Conception et évaluation de Projets de formation,
- Élaboration de scénarios pédagogiques,
- Approche contemporaine du numérique pour la formation,
- Fondement de la formation d'adulte,
- Application pratique en stage.

Un principe par semestre :

Semestre 1 - Fondations,
Semestre 2 - Approfondissement,
Semestre 3 - Spécialisation,
Semestre 4 - Application Pratique.

Muriel Coret demande pourquoi dans l'intitulé « IPEF-ENS » le mot « numérique » n'est pas mentionné étant donné le poids très fort accordé au numérique. Mathieu Leclerc explique que la coloration du numérique est apparue en cours d'élaboration du projet de formation.

Michel Fayol indique qu'il semble nécessaire que les candidats aient connaissance de ce « poids » du numérique dans la formation.

Guillaume Teillet intervient sur la lisibilité du parcours à l'échelle de la mention MEEF4. Il se demande si ce parcours porte uniquement sur l'enseignement supérieur et si la mention « ENS » est un choix. Mathieu Leclerc précise que ce parcours vise la formation d'ingénieurs pédagogiques qui se destinent principalement à un exercice dans l'enseignement supérieur. Ces ingénieurs peuvent être également employés dans d'autres secteurs de la formation. La formation inclue donc les spécificités de l'enseignement supérieur, ce qui signifie que ce sera un filtre mais pas forcément une orientation exclusive au regard du bassin d'emploi.

Muriel Coret fait remarquer que le terme « numérique » apparaît 7 fois dans le descriptif actuel de la formation. Elle demande des précisions quant à la conception développée ici du métier d'ingénieur qui est visé. Cela peut donner l'impression que des techniciens vont être formés sans avoir développé d'éléments de contenus. Elle demande ainsi des précisions quant aux contenus qui seront abordés, et notamment la part de la recherche dans la formation. Par exemple, les termes "sciences de l'éducation", "didactique" ne sont pas mentionnés. Muriel Coret pose la question de la concurrence entre l'action des ingénieurs pédagogiques qui auront bénéficié de cette formation avec celles des formateurs de l'INSPÉ qui pourraient aussi avoir pour vocation à intervenir dans la pédagogie universitaire (comme par exemple la formation des enseignants-chercheurs stagiaires).

Michel Fayol fait remarquer qu'il y a 2 points dans cette interrogation et que le deuxième est crucial. Mathieu Leclerc rappelle que la commande était de former des ingénieurs de formation à la conception de programme. Il est nécessaire de faire une différence entre l'ingénieur de formation et le fait de former des enseignants. Ici, nous sommes sur une approche d'ingénierie de formation avec, entre autres, un usage du numérique éclairé. Il ne s'agit pas de former des enseignants. Mathieu Leclerc indique bien que ce sont des ingénieurs pédagogiques qui vont être formés et non des enseignants.

Effrosyni Lamprou s'interroge sur l'effectif étudiant prévisionnel de 25. Mathieu Leclerc répond que c'est la capacité d'accueil maximale permettant d'accompagner correctement les étudiants à distance.

Michel Fayol demande si cela ne répond pas à une contrainte financière. Mathieu Leclerc indique que les collègues n'ont pas eu cette approche et que c'est l'Université de Poitiers qui est garante des coûts et financement des masters.

Michel Fayol souhaite avoir des informations concernant le vivier de formateurs qui seront sollicités. Mathieu Leclerc indique que des formateurs interviennent déjà dans les autres parcours de la mention 4. La mutualisation entre les parcours de la mention est conçue pour répondre à la demande de 50 % en formation commune entre les parcours la 1ère année et 25 % la 2nde année. De plus, des partenaires sont prêts à intervenir dans ce master, créé dans le cadre de l'alliance Aliénor d'Aquitaine (par exemple, Canopé, le CNED). Le CNED pourrait par exemple prendre en charge un module entier.

François Geoffriau demande ce qu'est le "PPD" qui apparaît comme dispositif dans la maquette. Mathieu Leclerc explique que l'Université de Poitiers a mis en place des "Pratiques Pédagogiques Diversifiées" pour améliorer la réussite étudiante. Cela permet de mettre en place un accompagnement personnalisé pour la réussite des étudiants et de diversifier les pratiques pédagogiques afin de s'adapter à la diversité des étudiants. Il est important de varier les modalités d'autant plus dans le cas d'une formation à distance.

Guillaume Teillet s'interroge sur le public accueilli et demande s'il s'agira uniquement d'un public en reprise d'études. Mathieu Leclerc répond par l'affirmative.

Denis Alamargot intervient pour rappeler le contexte de cette formation dans le cadre de l'INSPÉ. Ce parcours a été conçu à distance pour pouvoir répondre à un besoin de recrutement national. Le public visé est large dans le cadre de la reprise d'études. L'INSPÉ de l'académie de Poitiers a intérêt à mettre en œuvre un tel parcours de MEEF 4 en raison de la forte demande nationale pour l'ingénierie de formation. Beaucoup d'INSPÉ s'engagent dans cette voie et certains sont plus avancés que l'INSPÉ de l'académie de Poitiers. Dans la mesure où les opérateurs nationaux (CNED, CANOPE, IH2EF) sont situés sur notre territoire, des possibilités de collaborations supplémentaires peuvent être considérées. De plus, ce type de parcours représente également un apport financier non négligeable pour l'INSPÉ, notamment dans le cadre de la formation continue. En revanche, il s'agira d'être vigilant en interne pour que ce parcours ne cannibalise pas les autres parcours au sein et entre les mentions.

Mathieu Leclerc précise que ce parcours aborde des compétences qui visent un très large panel dans le recrutement (comme la digitalisation dans la marine par exemple...).

Muriel Coret indique qu'elle va opter pour un vote contre. Elle précise que ce n'est pas le travail des collègues qui est remis en cause mais la présentation en tant que telle de cette formation qui est révélatrice d'un manque de précision dans le contenu, sans discipline, sans didactique. Un certain flou demeure, sur un objet très ambigu, y compris quant aux formateurs susceptibles d'intervenir. Elle comprend bien le sens des partenariats mais ne souhaite pas qu'une concurrence s'installe à terme entre les formateurs de l'INSPÉ et ceux de Canopé, par exemple.

Suite à ces différents échanges, la maquette est soumise au vote en vue de sa soumission à suivre à la CFVU de l'Université de Poitiers.

Vote :
- Pour : 10
- Contre : 9
- Abstention : 3

La maquette va donc être soumise à la CFVU. Le directeur de l'INSPÉ tient à préciser que les différentes remarques des collègues doivent accompagner le dossier et qu'une vigilance sera nécessaire au retour de la CFVU. Michel Fayol indique que c'est une remarque très pertinente et qu'il est dommage qu'il n'ait pas été possible de travailler davantage sur ce dossier au vu des délais. Denis Alamargot complète en indiquant que le COSP pourra travailler sur ce dossier en effectuant un suivi et en appréciant l'évolution.

Michel Fayol tient à faire remarquer que l'une des faiblesses de ce dossier concerne les arguments en faveur de la mise en place de cette formation. Au regard des formations qui s'ouvrent, les compétences au sein de l'Université de Poitiers et de l'INSPÉ sont pourtant fortes pour défendre un projet sur le plan national.

⇒ de la maquette de formation DU - CAPEFE (demande de création) :

Denis Alamargot excuse l'absence de Victor Millogo retenu par un cours. Il rappelle le contexte du CAPEFE (Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger).

La formation au CAPEFE s'adresse à des enseignants ou futurs enseignants souhaitant enseigner en établissement français à l'étranger. Les INSPÉ sont chargés par le MEN de mettre en œuvre cette formation. Le public visé est les étudiants Master MEEF ou autre cursus et/ou les enseignants titulaires ou contractuels en formation continue ou en autofinancement.

L'effectif serait de 24 étudiants. Les 30 heures de formation seraient dispensées en distanciel. Les compétences visées sont :

- Compétence 1 : Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français,
- Compétence 2 : Pratiquer des langues étrangères,
- Compétence 3 : Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger.

La formation serait assurée par des enseignants de l'INSPÉ à hauteur de 20 heures et par des intervenants extérieurs pour les 10 heures restantes.

L'examen est une épreuve écrite obligatoire de 2 heures et une épreuve orale de 1 heure.

Si les INSPÉ sont missionnées par un arrêté pour mettre en œuvre ces formations, en revanche il n'existe pas de dotation particulière pour sa mise en œuvre. Il est donc apparu indispensable de concevoir cette formation sous la forme d'un DU, comme le font déjà d'autres INSPÉ. Un travail avec les services d'UP Pro a été mené afin de rendre cette formation accessible à la formation continue. Sans ce DU, l'INSPÉ ne peut pas assumer le coût d'un CAPEFE sur ses fonds propres.

Cécile Lalanne précise que cette certification atteste d'un niveau de connaissances pour :

- participer à l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger,
- maîtriser une ou plusieurs langues étrangères,
- avoir une bonne connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

Le CAPEFE est déterminant pour être recruté dans un établissement français à l'étranger. Les droits d'inscription sont imposés par le modèle économique de l'Université de Poitiers, à savoir 250 euros par étudiant et 750 euros pour la formation continue.

Muriel Coret formule trois remarques :

- il est dommage que la formation ne soit accessible qu'en distanciel. Une problématique se pose par rapport à la pratique de la langue.

⇒ de la maquette de formation MEEF4 - parcours IPH2D (demande de modification mineure) :

Il est proposé de supprimer les 8 heures de séminaire mutualisé avec IME et FACO dans la mesure où il n'y a pas de logique pédagogique.

Stéphanie Netto demande si ces heures sont devenues des heures spécifiques. Guillaume Teillet répond que ces heures n'auront pas lieu et que c'est donc 8 heures de moins pour la maquette IPH2D.

Michel Fayol demande si l'INSPÉ reste dans la légalité. Cécile Lalanne indique que le cadrage est bien respecté.

La maquette avec cette modification est soumise au vote.

Vote à l'unanimité : 22

⇒ de la maquette de formation MEEF2 - UE6 dans les parcours Langues Vivantes (demande de modification mineure) :

Cécile Lalanne indique qu'un travail avec les co-responsables des parcours langues vivantes sur cette UE6 (Maîtriser une langue vivante) a été réalisé. Il est obligatoire pour les étudiants de master de maîtriser un niveau de langue (niveau B2). Or, les étudiants des parcours MEEF2 de langues ont ce niveau depuis leur licence et n'ont pas à suivre pas cette UE6 qui est d'ores et déjà validée. Le principe est donc de supprimer l'UE6 pour ces parcours et de redistribuer les 3 ECTS sur l'UE2. Le cadrage de l'UP est bien respecté.

Muriel Coret demande si ces heures disparaissent et si oui, si elles seront redistribuées. Denis Alamargot répond que ces heures ne sont pas redistribuées dans la mesure où elles n'ont pas de raison d'être telles que localisées dans les parcours de langues. L'UE6 est normalement mise en œuvre de façon transversale pour tous les étudiants du master MEEF. Elle n'aurait pas dû être mise en œuvre, de surcroît de façon spécifique, dans les parcours de langue. Cette question a été travaillée avec les responsables de parcours car le contenu dispensé n'est pas celui d'une mise à niveau B2 et l'évaluation est problématique. Au vu des divers éléments, l'INSPÉ s'est rapproché de la VP Formation pour confirmer la non-nécessité de suivre l'UE6 pour les étudiants de langues. Michel Fayol intervient pour indiquer que c'est bien une rationalisation dans ce cas de figure. La modification de la maquette est soumise afin de savoir si elle sera présentée ou non à la CFVU.

Vote :

- Pour 13

- Contre : 0

- Abstention : 9

Le président du Conseil d'Institut remercie tous les acteurs pour le traitement des maquettes, les questions et remarques des membres du Conseil d'institut.

2) Examen des candidatures et vote pour un ou une représentante de l'INSPÉ au Conseil documentaire de l'Université de Poitiers :

Denis Alamargot présente les 2 enseignants en poste à l'INSPÉ qui ont candidaté pour être représentante ou représentant de l'INSPÉ au Conseil documentaire de l'UP. Il indique que ce sont 2 collègues qui se sont investis pour l'institution et décrit leur parcours.

Un vote est effectué afin d'élire le représentant ou la représentante.

Stéphanie Volteau : 14 voix
Hugo Dupont : 5 voix
Abstention : 3

Stéphanie Volteau est désignée par le Conseil d'Institut. Sa candidature sera soumise ensuite au vote du CA de l'UP.

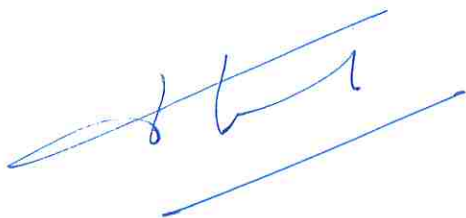
3) Questions diverses :

Néant.

Levée de la séance à 12h26.

Prochain Conseil d'Institut le 6 février 2024.

Le Président de séance
Michel Fayol



Le directeur de l'INSPÉ
Denis Alamargot,



La secrétaire de séance
Angélique Benoit

